

Horaire de la déchetterie

Horaire d'hiver : le samedi entre 11h00 et 13h00

Horaire d'été : le samedi entre 10h00 et 12h00 et
le mercredi de 18h00 à 19h00.

Pour rappel, le changement d'horaire de la déchetterie est synchronisé avec le changement d'heure officiel.

« *Ce que je souhaite pour mon village* »

Nous remercions celles et ceux d'entre vous qui nous ont déjà retourné le flyer avec leurs souhaits pour leur village.

Dans le cadre de ce projet participatif, la Municipalité souhaiterait installer une « boîte à livres », afin de permettre l'échange de livres entre les habitants.

Nous faisons donc appel à votre aide et à vos idées pour fabriquer une bibliothèque, dont l'emplacement reste encore à définir.

Si vous souhaitez faire partie de cette aventure, merci de prendre contact avec Mme Estelle Barraud (estelle.barraud@oppens.ch ou 079 471 35 51).

Haies et arbustes

Nous vous rappelons que les haies et arbustes en limite de propriété doivent être régulièrement taillés afin de ne pas empiéter sur le domaine public.



Bulletin d'information de la commune d'Oppens

Le Bagnolet

Juillet 2022

1^{er} août

Les Municipalités d'Oppens et de Rueyres ont le plaisir de vous convier afin de célébrer cet événement à la fois solennel, festif et convivial au Refuge.

Un apéritif vous sera offert dès 19h00, puis la Société de Jeunesse organisera grillades, salades et buvette. La partie officielle débutera quant à elle aux environs de 21h00.

Nous aurons le plaisir cette année de recevoir deux orateurs en les personnes de M. Vincent Guyaz, Pasteur de la Paroisse du Sauteruz, et M. Bertrand Galley, ancien Municipal de Bercher.

Nous tenons à vous préciser qu'il est **interdit de déposer du bois** pour le feu.

En espérant vous voir nombreuses et nombreux à cette occasion, toute la Municipalité vous souhaite une belle période estivale !

Horaire été administration communale

Nous vous informons que l'administration communale et le contrôle des habitants seront fermés du 04 au 24 juillet.

Eclairage public

Pour faire suite à une interpellation qui lui est parvenue de la part du Conseil général, la Municipalité a profité de l'offre de la Romande Energie, qui a donné la possibilité aux communes de réaliser un test d'extinction nocturne de l'éclairage public.

Ainsi, depuis le 10 juin au soir, les lampadaires s'éteignent à 23h00 pour se rallumer à 4h50 heures du matin (plage horaire non modulable) .

Il s'agit pour le moment d'un test, qui permettra à la Municipalité de se positionner, sur la base des avis qui lui sont transmis, quant à l'opportunité de pérenniser cette pratique.

Déchets

Il y a malheureusement encore trop de déchets non incinérables dans les sacs poubelles taxés : environ 20% du volume des sacs qui sont acheminés à l'usine d'incinération contiennent des déchets qui pourraient être recyclés (verre, canettes en aluminium, etc) ou éliminés avec les gravats (litière pour chat).

Cette proportion, importante, pèjore la prise en charge et la valorisation des ordures ménagères.

Nous prions donc chacune et chacun de renforcer ses efforts.

A ce propos, vous trouverez un aide-mémoire sur le tri des déchets sur le site internet de la commune, à l'adresse www.oppens.ch/dechetterie/. Sur demande au greffe, l'aide-mémoire peut également vous être envoyé par mail ou par courrier.

Conseil général

Le Conseil général, lors de sa séance du 22 juin 2022, a accepté les comptes 2021.

La prochaine séance du Conseil a été fixée au 14.12.2022. Nous vous rappelons que toute personne ayant le droit de vote au niveau communal a la possibilité de faire partie du Conseil général. En cas de doute ou de question quant à ce qui précède, vous pouvez en tout temps nous envoyer un mail à greffe@oppens.ch.

Canicule – que faire ?

Les fortes chaleurs peuvent entraîner des conséquences graves pour la santé, en particulier chez les personnes vulnérables. Les règles à observer sont :

- se protéger de la chaleur en restant chez soi et en évitant les activités physiques aux heures les plus chaudes,
- préserver la fraîcheur de la maison autant que possible en fermant les fenêtres et volets le jour et en les ouvrant la nuit,
- s'hydrater suffisamment, en buvant très régulièrement, sans attendre d'avoir soif,
- appeler le médecin traitant ou la centrale des médecins de garde en cas de malaise (0848 133 133) ou le 144 en cas de danger vital. Nos Municipaux responsables en cas de déclenchement du plan canicule sont Mme Estelle Barraud (079 471 35 51) et M. Fabien Carrard (079 375 16 61).